

1 petite question sur l'execution d'un jugement

Par **charles pascual**, le **26/03/2008** à **15:34**

Bonjour,

J'étais victime d'un vol avec violence en 2002 quand j'étais en stage à Paris.

Le jugement a été rendu en septembre 2002. le malfaiteur(18an, sans emploi) a été arrêté. Pour la partie civile, j'ai demandé un cabinet d'huissier en avril 2003 (500 euros de frais de dossier). A la fin de 2003 je suis informé par l'huissier que le malfaiteur n'a pas moyen de payer l'indemnisation, plus aucun nouvelle de la part de l'huissier.

Mes questions :

- Est-ce qu'il est encore possible de faire quelques choses pour demander la indemnisation(on est en 2008 donc il fait déjà environ 5ans et demi.)
- Si oui, quel est le démarché envisageable et efficace ? (J'ai contacté l'huissier, mais comme toujours, il n'y a aucune réponse)

Merci bcp.

Charles